



Délai référendaire: 7 juillet 2022

Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Tunisie

du 18 mars 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 18 août 2021²,
arrête:

Art. 1

¹ La Convention de sécurité sociale du 25 mars 2019 entre la Confédération suisse et la République tunisienne³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des États, 18 mars 2022

Le président: Thomas Hefti
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 18 mars 2022

La présidente: Irène Kälin
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 29 mars 2022

Délai référendaire: 7 juillet 2022

¹ RS 101

² FF 2021 2018

³ RS ...; FF 2021 2020

